



04-06/03/2022

Date: 05.03.2022

Time: 14.20

Notification# 07

Document: 3.08

From: The Clerk of the Course
To: Competitor car#222
Cc: The Stewards of the Meeting
The Secretary of the Meeting
Timekeeping
All other Competitors

Classic

X

Legend

Challenger

Youngtimer

FAITS :

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 05/03/22 à 11h10, dans le cadre d'un contrôle radar organisé E25 à Vaux s/ Sure vers Luxembourg, le concurrent conduisant le véhicule portant le n°222, immatriculé 10AQ815 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 141 km/h au lieu des 120 km/h autorisés à l'endroit (Autoroute). »

DECISION :

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2022, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 150 points au concurrent n°222

Stéphanie MASSILLON
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE